

Arles, le 17 juin 2016

16

Une autre vie s'invente ici

DREAL Rhône-Alpes	N°
Délégation de Bassin → <i>CHV</i>	Copie à <i>PDB Boit</i>
Arrivée	20 JUN 2015
Enreg. O / N	Date réponse

Madame Caroline HENRY DE VILLENEUVE
Chef de projet milieux aquatiques et ressource en eau
Pôle délégation de bassin
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Service bassin Rhône-
Méditerranée et plan Rhône
5 place Jules Ferry
69453 LYON Cedex 06

N/Réf : RV/AZ-2016/399

Madame,

Comme vous le savez, la pêche professionnelle qui s'exerce dans le Rhône doit prendre compte de forts enjeux quant à la qualité du stock d'anguille, la qualité de l'eau et des milieux et l'état de conservation des différentes espèces caractéristiques du fleuve (alose, lamproie...).

Toutefois il faut noter que l'arrêté préfectoral lié aux PCB si il fût tout à fait utile au regard des risques pour la santé, il n'en demeure pas moins que la profession en a subi une longue période de non pêche notamment pour l'anguille, et beaucoup de professionnels ont abandonné cette pêcherie, voir arrêté leurs activités. Seul un petit nombre de pêcheurs sont maintenant susceptibles d'exercer sur le Rhône.

A ce jour une reprise de l'activité de pêche professionnelle artisanale est à nouveau envisageable. Il semblerait que cette reprise soit conditionnée au respect d'un cahier des charges plus contraignant que celui d'avant l'arrêt de la pêche. Même si l'on peut comprendre la nécessité de garantir une restauration de l'état de conservation des populations de poisson et donc intervenir sur les conditions de la pratique de la pêche, il faut de surcroît examiner l'ensemble des facteurs et des causes qui ont conduit à une diminution des stocks.

Les obstacles, physiques à la migration, la perte en qualité des milieux naturels propices à l'accomplissement des cycles biologiques sont à examiner au même titre que la surpêche lorsque celle-ci est observée.

De plus si les déclarations de pêche demandées peuvent servir l'approche d'une vision globale des prélèvements sur l'ensemble des lots de pêche attribués, les professionnels se doivent d'investir dans du matériel de pêche spécifique et devront en retour disposer d'un revenu suffisant pour eux-mêmes et pour l'économie de la filière pêche. La pression exercée par la pêche régulière sur les stocks d'anguille et sur d'autres espèces cibles dans le fleuve n'est pas suffisamment connue pour en faire une évaluation sérieuse.

Beaucoup de pêcheurs professionnels et amateurs font état de la problématique du silure, espèce qui connaît un développement exponentiel et qui semble poser question sur l'équilibre général du peuplement piscicole du Rhône.

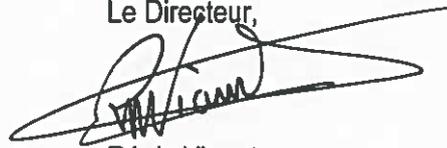
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - France • Tél : +33 (0)4 90 97 10 40 - Fax : +33 (0)4 90 97 12 07
E-mail : info@parc-camargue.fr / secretariat@parc-camargue.fr

Le Parc naturel régional de Camargue en tant que animateur du site NATURA 2000 Rhône aval souhaite qu'à l'orée d'une réouverture de la pêche sur le Rhône soit proposée une rencontre entre les différents acteurs et services en charge de l'activité halieutique sur le fleuve. Cette rencontre aurait pour objectif de partager les dernières informations concernant les connaissances sur les stocks, et l'état de conservation des habitats, et des espèces, de présenter les différentes actions conduites en faveur des continuités biologiques, d'examiner les projets en cours et à venir et d'examiner plus particulièrement les enjeux liés aux espèces à dynamique invasives comme le silure.

Cette rencontre n'a bien évidemment pas pour objet de remplacer la démarche du PLAGEPOMI mais pourrait dans un climat de forte tension permettre un dialogue plus en amont et apaisé avec les socio professionnels.

Restant à votre disposition pour évoquer plus dans le détail la question de la pêche en lien avec les enjeux environnementaux du Rhône, veuillez agréer Madame, mes respectueuses salutations.

Le Directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Vianet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Régis Vianet